

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur COMMARIEU, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

## **Objet | Evolution du système de vidéo-protection**

### 1. ETAT ACTUEL DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION

#### Son historique

Le C.S.U de la Ville de Cenon a été mis en place en 2010, à ce jour le parc de vidéo protection est composé de 48 caméras + 1 caméra nomade.

Les images sont envoyées par le réseau téléphonique (VPN) ou par radio vers le CSU, implanté dans les locaux de la police municipale.

Un déport d'images est opéré vers la salle de commandement de l'hôtel de police de Bordeaux.

#### Son fonctionnement

Le C.S.U fonctionne avec un effectif de quatre agents opérateurs de vidéo protection qui assurent une plage horaire de 08h30 à 23h le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi et le dimanche de 13h à 20h.

Un comité d'éthique, composé de 7 habitants indépendants, assure le contrôle du respect des libertés publiques.

Les images sont enregistrées et conservées pendant 15 jours.

### 2. IMPLANTATION DE NOUVELLES CAMERAS

En concertation avec les services de la Police Nationale et sous l'autorisation de la Préfecture après un diagnostic, il a été décidé d'implanter de nouveaux dispositifs sur les principales intersections de l'agglomération notamment en périphérie du territoire.

Ces douze nouvelles implantations comportent 21 nouvelles caméras.

Intersections : R.Cassagne / 4 pavillons (une lecture de plaque + Dome) ;  
C.Pelletan / Carnot (multicapteurs 4 axes et une lecture de plaque LEP) ;  
V.Auriol / A.Briand (multicapteurs + LEP)  
R.Cassagne / J.Zay (caméra LEP + Dome)  
PI 10 Mai (multicapteurs)  
G.Clémenceau / H.Dubedout (caméra LEP)  
G.Clémenceau / J.Zay (multicapteurs et LEP)  
M. Joffre / J.Jaurès (multicapteurs + dome)  
J.Guesde / N.Mandela (multicapteurs + dome)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Place Demi Lune (LEP + dome)  
E.Vaillant (1 LEP + Dome)  
Place Voltaire (n°23 dome)

Certaines d'entre elles ont pour objectif de reconnaître les plaques d'immatriculation, un logiciel de recherche multicritères doit y être associé. Le but est de pouvoir identifier les véhicules et les conducteurs recherchés dans le cadre de troubles à la circulation ou de faits les incriminant.

Ces nouvelles implantations interagissent avec les 48 dispositifs déjà existants qui sont eux en proximité immédiate des résidences.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**  
**24 voix pour**  
**0 abstention**  
**10 voix contre**

**Autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la modification du réseau de vidéo protection telle que présentée ci-dessus ; déposer les dossiers de demandes d'autorisation de modification des caméras auprès des services de la Préfecture et déposer le dossier de demande de subvention d'intervention du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance pour l'extension d'un système de vidéo protection.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**  
**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François Egron**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211124-2021-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Publication : 29/11/2021